

*Initiatives ministérielles*

La pratique actuelle des triples garanties dont j'ai déjà parlé à d'autres occasions—emprunts garantis par le gouvernement, par des biens d'entreprises et par des biens personnels—devrait être abandonnée avec l'adoption des taux du marché.

La Banque ajoute qu'il faudrait envisager d'exiger des banques une contribution aux frais de garantie de 1 p. 100 étant donné qu'elles seraient les grandes gagnantes de l'adoption des taux du marché. Je crois que c'est une possibilité qui mérite sérieusement d'être prise en considération.

La BFD déclare que les banques à charte devraient assumer une plus grande part des risques en rajustant le coefficient de perte, particulièrement dans les régions prospères qui connaissent une certaine croissance économique.

Les représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante recommandent que la disposition actuelle 85-15 pour le partage des risques soit transformée en 80-20 ou 70-30 dans les régions de prospérité économique. La Loi sur les prêts aux petites entreprises, selon eux, pourrait être modifiée pour refléter les différentes situations économiques, moyennant une formule de 90-10 pour le taux de partage des risques. Ce programme adapté aux régions concernant la Loi sur les prêts aux petites entreprises pourrait alors être lancé par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et par le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Ils ajoutent que l'abandon d'un système fondé sur des subventions au profit d'un qui garantit des prêts du gouvernement supprimerait les déformations du marché créées par les avantages consentis à certaines sociétés. Selon eux, un système fondé sur des prêts garantis susciterait aussi moins d'actions en compensation dans le contexte du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Enfin, ils proposent que la limite actuelle de 100 000 \$ sur les prêts garantis, qui à propos est en place depuis 1980, soit portée à 250 000 \$. Ils constatent que les programmes de prêts garantis offerts aux petits entrepreneurs américains ont une limite de 500 000 \$.

À mon avis, la dernière demande est raisonnable, à savoir qu'on augmente la limite inférieure de 100 000 \$ à au moins 250 000 \$. Ce n'est pas mal lorsqu'on considère les limites supérieures. Assurément, depuis 1980, nous avons vu une augmentation considérable du coût de la vie et des taux d'intérêt qui ont monté et baissé depuis cette date.

Étant donné la situation depuis 10 ans, il me semble, sans aucun doute, que ces limites devraient être relevées.

Comme le propose la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, une limite de 250 000 \$ semble raisonnable.

Je voudrais passer à certaines des propositions faites par la Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme pour les femmes chefs d'entreprise. Dans son rapport de 1988, il a fait neuf recommandations initiales visant à aider les femmes chefs d'entreprise. Bien que ces recommandations ne soient pas toutes nécessairement susceptibles d'être adoptées par mon parti, nous devons nous en inspirer pour encourager les petites entreprises dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, de la Loi sur la Banque fédérale de développement et d'autres lois.

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme nous dit qu'on devrait lui accorder le financement et les ressources nécessaires pour effectuer une étude longitudinale sur les femmes chefs d'entreprise de tout le Canada. Il faudrait mettre sur pied un centre national d'information sur ces femmes afin de tenir une banque de données contenant des renseignements récents et à jour sur les femmes d'affaires et leurs domaines d'activités.

Deuxièmement, le conseil consultatif demande instamment aux gouvernements et aux promoteurs de produire des documents et de fournir des renseignements à l'intention des femmes qui aspirent à devenir chefs d'entreprise, et des enfants fréquentant l'école primaire. À mon avis, c'est une possibilité que nous devrions étudier, une percée dans des domaines qui n'ont peut-être pas encore été explorés. Il est curieux de constater, à la lecture des statistiques et de certains documents sur les femmes chefs d'entreprise, qu'il semble que dans le monde des affaires, à prédominance masculine, les hommes ont tendance à étudier la situation, puis à décider qu'ils veulent s'engager dans un domaine particulier. Forts de cette idée, ils tentent ensuite de trouver des débouchés. Ils empruntent souvent pour le faire. Par contre, les statistiques semblent nous montrer que la femme entrepreneur reconnaît un besoin et cherche à y répondre et que, à cause de la difficulté à emprunter, elle utilise souvent son argent pour se lancer en affaires.

• (1550)

Les statistiques nous montrent également que les femmes ont plus de succès en affaires. Autrement dit, elles ont moins de faillites que les hommes dans le secteur de la petite entreprise.

Compte tenu de cela, il me semble que, pour favoriser l'égalité à tous égards, nous devrions encourager les femmes entrepreneurs grâce à des initiatives comme